

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES METIERS DE LA JARDINERIE ET
GRAINETERIE**

**Avenant N° 3 portant modifications de l'accord prévoyance du
11 Juin 2009 relatif à la mise en place d'un régime de prévoyance
complémentaire**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

Fédération Nationale des métiers de la jardinerie

D'une part,

ET



Les Syndicats de salariés signataires

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Le présent avenant a pour objet de modifier les taux de cotisations prévus à l'article 1F du titre III. et à l'article 1F du titre II;

 
M. LE MS FP

Article 1

L'article 1F du titre III « Total des cotisations » est modifié comme suit :

Cotisations totales	Cadres	TA	TB/TC
	Décès	0,93%	0,39%
	Rente éducation	0,11%	0,11%
	Incapacité / Invalidité	0,77%	0,93%
	Total	1,81%	1,43%

Article 2 :

L'article 1F du titre II « Total des cotisations » est modifié comme suit :

Cotisations totales	Non Cadres	TA/TB
	Décès	0,15%
	Rente éducation	0,11%
	Incapacité / Invalidité	0,44%
	Total	0,70%

Article 3 : Formalités administratives

Il sera établi un nombre suffisant d'exemplaires pour être remis à chacune des parties signataires et effectuer les formalités de dépôt.

Sous réserve, en application des dispositions transitoires de la loi n°2008-789 du 20/08/2008, de l'absence d'opposition de la majorité en nombre des organisations syndicales de salariés représentatives dans la Branche, le présent avenant fera l'objet de la procédure d'extension et d'élargissement conformément aux dispositions de l'article L.911-3 du code de la Sécurité Sociale.

Les dispositions du présent avenant prendront effet le 1^{er} jour du mois suivant la date de publication au journal officiel de son arrêté d'extension.

(Handwritten signatures and initials)
M. E MS FP

Fait à Paris, le 26 septembre 2014

En 10 exemplaires, sur un support papier et sur un support électronique nécessaires à l'accomplissement des formalités de publicité et d'extension

Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie
Monsieur DELLE, Président de la Commission Sociale



Fédération du Commerce des Services et de la Distribution CGT
Madame CHARTIER



Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services, Force de Vente » (CSFV FTC)
Madame MALLET



Fédération des Employés et des Cadres CGT FORCE OUVRIERE (FEC/CGTFO)
Monsieur BELLON

Fédération des Services CFDT
Monsieur MARS



Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs et
Allumettes, des Services Annexes (FGTA-FO)
Monsieur CRETIER *FGTA-FO*



Fédération National de l'Encadrement des Commerces et des Services CFE-CGC (FNECS
CFE-CGC)
Monsieur PIQUEREAU

